LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE

JUIN 2025

VAL SOLUTIONS

#1

INFORMATIONS MINISTÉRIELLES

Télémédecine : un nouvel élan pour soigner partout, mieux et pour tous

La télémédecine, boostée par la crise sanitaire, est devenue un outil clé pour améliorer l'accès aux soins, notamment dans les zones sous-dotées.

Face à la hausse des téléconsultations (+18,7 % en 2024) et à la montée des plateformes privées, l'Assurance Maladie et la DGOS lancent les Assises de la télémédecine pour définir un cadre clair et durable d'ici janvier 2026.

Objectif : garantir un développement maîtrisé et de qualité, en concertation avec tous les acteurs, pour que la télémédecine complète efficacement l'offre de soins existante.

Santé mentale des femmes : briser les tabous et mieux accompagner à chaque âge

La santé mentale des femmes, grande cause nationale en 2025, reste trop souvent ignorée alors qu'elle est affectée par des facteurs hormonaux, sociaux et structurels tout au long de la vie.

Un baromètre montre qu'une majorité de Français souhaitent plus d'informations sur ce sujet, notamment les jeunes femmes, et que près d'une sur deux a déjà souffert de troubles psychiques.

Le ministère de la Santé lance des initiatives pour mieux informer, prévenir et accompagner, avec des dispositifs comme « Mon Soutien Psy » ou le carnet de maternité repensé, tout en brisant les tabous sur des étapes clés comme la maternité et la ménopause.

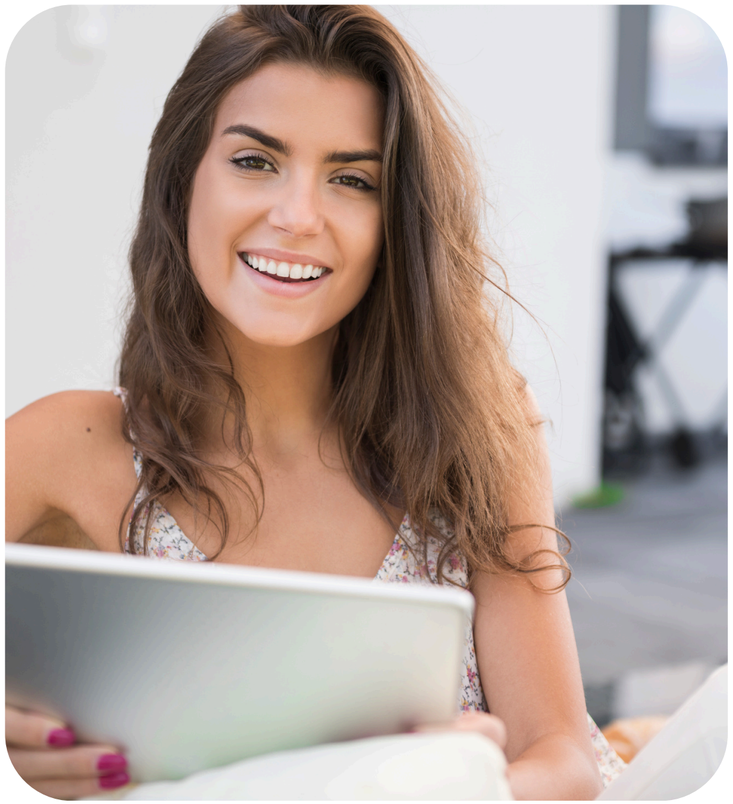

Exposition aux produits chimiques : une liste obligatoire pour mieux protéger les travailleurs

Depuis le décret du 4 avril 2024, les employeurs doivent établir une liste des salariés (y compris intérimaires) exposés ou susceptibles d'être exposés à des agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Cette liste, précisant substances, nature et durée d'exposition, doit être mise à jour en fonction du DUERP et communiquée aux travailleurs concernés, à la médecine du travail et aux représentants du personnel.

Les services de santé doivent conserver ces informations au moins 40 ans. Par ailleurs, le décret actualise les valeurs limites d'exposition pour plusieurs substances.

#2

ACTUALITÉS

Nouveaux textes : les entreprises doivent prévenir le risque chaleur dès le 1er juillet 2025

À partir du 1er juillet 2025, un décret et un arrêté renforcent la prévention des risques professionnels liés aux épisodes de chaleur intense. Les entreprises devront évaluer les risques, adapter l'organisation du travail (horaires, pauses, dispositifs d'alerte) et mettre en place des mesures techniques (zones d'ombre, eau fraîche, équipements de protection) pour protéger les salariés.

Le texte précise aussi les obligations d'information, de formation et de suivi médical renforcé pour les travailleurs vulnérables. Ces mesures s'inscrivent dans une réponse aux enjeux du changement climatique et exposent les employeurs à des sanctions civiles et pénales en cas de manquement.

Risques psychosociaux : le numérique, nouveau facteur de pénibilité au travail

L’Observatoire de l’infobésité et de la collaboration numérique alerte sur les effets délétères de l’usage excessif des technologies sur la santé au travail.

Sa note révèle que le temps prolongé devant les écrans favorise fatigue visuelle, maux de tête et maladies liées à la sédentarité, désormais reconnues comme risques professionnels.

Le numérique alourdit aussi la charge mentale en complexifiant le travail et en allongeant les horaires, avec une part croissante du temps dédiée à la gestion d’informations non planifiées, sources de stress et d’épuisement.

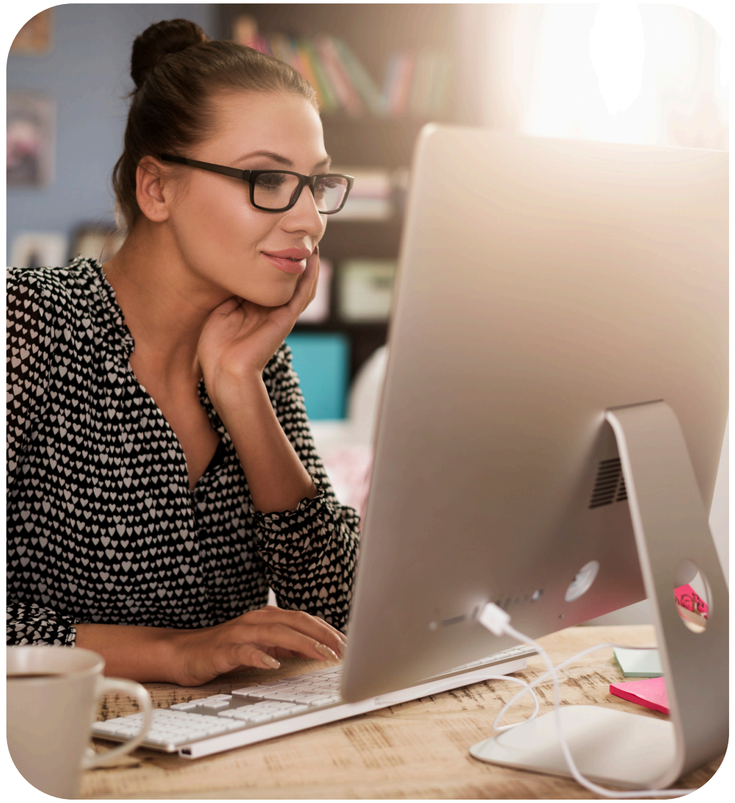

Bilan de la Semaine QVCT 2025 : santé mentale et dialogue au cœur des priorités

La Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail, qui s’est tenue du 16 au 20 juin 2025, a permis de mettre en lumière l’importance du dialogue en entreprise et de la santé mentale au travail.

À travers 50 événements, l’ANACT a sensibilisé employeurs, managers et représentants du personnel aux bénéfices des démarches participatives et des actions de prévention des risques psychosociaux.

Deux webinaires phares ont apporté des repères concrets sur la prévention des RPS et sur l’accompagnement des salariés fragilisés, illustrés par des témoignages d’entreprises et d’experts.

Évaluer les risques professionnels en tenant compte des femmes : une priorité pour la santé au travail

Selon l’Anact, les risques professionnels spécifiques aux femmes restent trop souvent invisibles, notamment dans les secteurs féminisés comme la santé, le nettoyage ou le commerce.

Pour y remédier, l’Anact préconise une évaluation différenciée des risques via le document unique, impliquant des groupes mixtes et prenant en compte des aspects tels que la maternité ou l’inadaptation des équipements.

Cette approche vise à réduire les accidents et maladies professionnelles, alors que les accidents du travail des femmes ont augmenté de 42 % entre 2001 et 2019.

Santé mentale au travail : miser sur les petits pas et l’action locale

Pour améliorer durablement la santé mentale au travail, mieux vaut privilégier des actions concrètes, modestes et situées, portées par les managers de proximité.

Cette approche des « petits pas » permet un diagnostic partagé et un dialogue plus simple au sein des équipes, en s’attaquant directement aux problèmes là où ils se posent.

Face à la tentation de stratégies de communication court-termistes ou de mesures individualisées, cette méthode vise à co-construire des solutions adaptées avec les salariés, pour prévenir efficacement la détérioration de la qualité de vie au travail.

#2

VAL SOLUTIONS

Replay : IA et santé au travail, un duo gagnant pour la performance médicale

Le replay de notre conférence à Préventica Paris est disponible en ligne.

Nos experts David Rozier et Fabien Piazzon y abordent comment lever les craintes liées à l'IA, utiliser l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité en santé au travail et faciliter le suivi médical grâce à une meilleure interopérabilité des données.

Une conférence qui fait écho à l'intégration de la visite médicale assistée par IA dans le logiciel uEgar®.

Regarder le replay

MERCI !

VAL SOLUTIONS